

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 074-200010510-20230704-2023070403-DE

S²LO

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 7

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN

L'an deux mille vingt-trois et le 4 juillet, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au bureau du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Syndical : 26 juin 2023

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie AYISSI

20230704.03

REMBOURSEMENT DES DEPENSES ENGAGEES PAR MADAME ISABELLE ASNI DUCHENE

Exposé

Les 3, 4 et 5 avril derniers, le SISAM a organisé un voyage citoyen dédié aux élèves des classes de CM2 des écoles de Sciez, Anthy-sur-Léman et Margencel. La réservation et l'achat des billets ne pouvant se faire qu'en présentiel tant pour le musée des Invalides que pour le château de Versailles, Madame Isabelle ASNI DUCHENE a procédé au paiement de billets d'entrée pour la visite du Château de Versailles pendant que la directrice du SISAM, régisseuse se chargeait du paiement au musée des Invalides. La somme engagée par Madame Isabelle ASNI DUCHENE est de 273 Euros.

Décision

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité le remboursement des frais engagés par Madame Isabelle ASNI DUCHENE qui s'élève à 273 euros.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

La Présidente
Fatima BOURGEOIS


